

CONTACTEZ-NOUS

CITĒMĒTRIE

L'HABITAT SUR MESURE

CITEMETRIE > opérateur missionné

☎ 04 22 56 00 59

✉ habitat.verdon@citemetrie.fr

📅 Permanences au sein
de l'Espace France Service d'Aups
33B avenue Clémenceau,
sur RDV au 04 22 56 00 59
le 1^{er} mardi de chaque mois de 9h à 12h
et de 13h30 à 16h30

Permanences sur votre commune :

calendrier disponible
sur le site internet de la CCLVG

Plus d'infos sur : www.cc-lacsgorgesverdon.fr

Illustrations : AdobeStock

Lacs et Gorges
du Verdon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



avec  **France Rénov'**
Le service public pour mieux
rénover mon habitat



Rénover son habitat, améliorer sa vie

Vous êtes propriétaire ou locataire (*sous conditions*), bénéficiez d'un accompagnement gratuit et d'aides financières.

Programme d'Intérêt Général (PIG)


LE DÉPARTEMENT

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR


COFOR ALEC 83
Communauté d'Agglomération
Agglomération de la Côte d'Azur


Agence
nationale
de l'habitat
Anah

CITĒMĒTRIE
L'HABITAT SUR MESURE

Le Programme d'Intérêt Général (PIG), c'est quoi ?



La Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon met en place un Programme d'Intérêt Général, avec le soutien de l'Agence Nationale pour l'amélioration de l'Habitat (Anah), du Département du Var et de la Région Sud.

Objectif : aider les propriétaires et les locataires (*sous conditions*) à rénover leur logement, améliorer le confort et réduire les factures, grâce à un accompagnement gratuit et des aides financières adaptées.

Pour quels types de travaux ?



Rénovation énergétique

Isolation, chauffage, ventilation...

👍 **Pour baisser vos factures et gagner en confort**



Rénovation complète

Réhabilitation d'un logement vétuste ou très dégradé

👍 **Pour retrouver un logement sain et sécurisé**



Adaptation au vieillissement ou au handicap

Douche de plain-pied, monte-escalier...

👍 **Pour rester chez soi en toute autonomie**

Pour qui ?

- Propriétaires occupants
- Propriétaires bailleurs
- Locataires (*sous conditions*)



Quelles conditions ?

- Logement situé sur la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon (*voir périmètre*)
- Logement construit depuis + de 15 ans (*dérogation pour l'adaptation*)
- Travaux réalisés par des professionnels agréés
- Sous conditions de ressources et/ou d'occupation
- Travaux non commencés avant validation du dossier



Un accompagnement sur-mesure

- Diagnostic gratuit à domicile : analyse de vos besoins et de votre projet
- Conseils techniques personnalisés
- Assistance pour le montage des dossiers de subventions
- Suivi du projet de A à Z

